



Le Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao

**DOSSIER TYPE D'AGREMENT DES EXPORTATEURS DE CACAO HORS NORME, RESIDUS ET DECHETS DE CACAO**  
**CAMPAGNE 2020/2021**

**SOCIETES NOUVELLES**

Pièces à fournir selon l'ordre ci – dessous

1. Une demande d'agrément adressée au *Directeur Général du Conseil du Café-Cacao*;
2. Un Registre de Commerce et du Crédit Mobilier du greffe du tribunal du lieu du siège social ;
3. Une attestation bancaire justifiant d'un capital social minimal de **cinquante millions de francs CFA (50.000.000 FCFA)**, entièrement libéré en numéraire, et produire, à cet effet, tous documents justifiant de la régularité de la constitution du capital social ;
4. Une attestation de caution bancaire d'un montant minimal de **cinquante millions de francs CFA (50.000.000 FCFA)** qui pourra être appelée en cas de défaillance ;
5. Une attestation de capacité de collecte et de transformation annuelle minimale de **cinq mille (5 000) tonnes de produit ;**
6. **La preuve de la propriété d'une usine de transformation ayant une capacité de broyage minimale de cinq mille (5 000) tonnes de produit ;**
7. Les Statuts de la société mis en harmonie conformément aux dispositions de l'acte uniforme OHADA relatif aux sociétés commerciales avec les indications suivantes :
  - a. la composition du capital social ;
  - b. la liste des sociétaires ;
  - c. la nationalité des sociétaires ;
  - d. le montant de la participation de chaque sociétaire;
8. La liste des membres du personnel cadre de la société avec indication des nationalités et des fonctions ;
9. Le compte d'exploitation prévisionnel et/ou les états financiers des deux derniers exercices ;
10. L'attestation de régularité fiscale ;

- 11.L'attestation de régularité douanière;
- 12.Un casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois pour chacun des dirigeants de la société ;
- 13.Fournir un contrat d'assurance couvrant la responsabilité civile et professionnelle ;
- 14.Un courrier adressé au *Directeur Général du Conseil du Café-Cacao* engageant la société à :
  - honorer tous ses engagements vis-à-vis *du Conseil du Café-Cacao* ;
  - respecter la réglementation en vigueur en matière de collecte, de transformation et d'exportation de hors norme de cacao, de résidus et de déchets ;
  - communiquer au Conseil du café-Cacao les documents justifiant la bonne exécution des engagements.
- 15.La preuve du paiement des frais de dossier fixé à **cent mille cent 100.100 FCFA**.

**NB :**

- a. La production de toutes les pièces requises ne garantit pas l'obtention de l'Agrément
- b. Aucun frais n'est exigible en dehors du paiement des frais de dossier

**La Direction Générale**



Le Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao

**DOSSIER TYPE D'AGREMENT DES EXPORTATEURS DE CACAO HORS NORME, RESIDUS ET DECHETS DE CACAO**  
**CAMPAGNE 2020/2021**

**SOCIETES ANCIENNES**

Pièces à fournir selon l'ordre ci – dessous

1. Une demande d'agrément adressée au *Directeur Général du Conseil du Café-Cacao*.
2. Une attestation bancaire justifiant d'un capital social minimal de **cinquante millions de francs CFA (50.000.000 FCFA)**, entièrement libéré en numéraire, et produire, à cet effet, tous documents justifiant de la régularité de la constitution du capital social ;
3. Une attestation de caution bancaire d'un montant minimal de **cinquante millions de francs CFA (50.000.000 FCFA)** qui pourra être appelée en cas de défaillance ;
4. La preuve de l'existence d'une ligne de financement bancaire en adéquation avec le volume prévisionnel ;
5. Une attestation de capacité de collecte et de transformation annuelle minimale de **cinq mille (5 000) tonnes de produit** ;
6. La liste des membres du personnel cadre de la société avec indication des nationalités et des fonctions ;
7. La liste des actionnaires ;
8. Les états financiers des deux derniers exercices certifiés par des commissaires aux comptes agréés ;
9. L'attestation de régularité fiscale ;
10. L'attestation de régularité douanière ;
11. Un casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois pour chacun des dirigeants de la société ;
12. Fournir un contrat d'assurance couvrant la responsabilité civile et professionnelle ;

13. Un courrier adressé au *Directeur Général du Conseil du Café-Cacao* engageant la société à :

- a. honorer tous ses engagements vis-à-vis *du Conseil du Café-Cacao*
- b. respecter la réglementation en vigueur en matière de collecte, de transformation et d'exportation de hors norme de cacao, de résidus et de déchets ;
- c. ne pas être transformateur de fèves de cacao agréé au titre de la campagne en cours ;
- d. communiquer au Conseil du café-Cacao les documents justifiant la bonne exécution du contrat de contrepartie.

14. La preuve du paiement des frais de dossier fixé à **100.100 FCFA**

**NB :**

- a. *La production de toutes les pièces requises ne garantit pas l'obtention de l'Agrément.*
- b. *Aucun frais n'est exigible en dehors du paiement des frais de dossier.*

**La Direction Générale**